

Original: anglais

**LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION**  
(Circulaire #5954/2015 du 31 août 2015)

Madrid, le 28 août 2015

**OBJET : Priorités et logistique de la prochaine réunion de la Commission**

Cher collègues,

Comme il est de coutume, en vue de garantir l'efficacité optimale des procédures de travail et d'utiliser au mieux le temps imparti pendant la prochaine réunion de la Commission, je souhaiterais porter à la connaissance de toutes les délégations les priorités et les procédures logistiques. Comme vous le savez, nous consacrerons la moitié du premier jour de la réunion (mardi 10 novembre) à compléter les travaux du Groupe de travail chargé d'amender la Convention et il est donc primordial de faire bon usage du temps qu'il nous restera.

*1. Priorités*

Je souhaite faire en sorte que suffisamment de temps soit consacré aux discussions de deux questions très importantes pour l'ICCAT : l'organisation de la deuxième évaluation des performances et l'amendement de la Convention. Il est primordial que nous menions à terme les discussions dans ces domaines.

Il convient d'accorder la priorité aux espèces qui ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation. Il s'agit du thon obèse et du requin peau bleue. Le SCRS devra également indiquer à la Commission si le TAC de 2016 pour le thon rouge, adopté l'année dernière en vertu de la Recommandation 14-04, représente encore une option viable compte tenu des données les plus récentes. De surcroît, des discussions devront avoir lieu sur les limites des débarquements du makaire bleu et du makaire blanc, sachant que les limites actuelles stipulées dans la Recommandation 12-04 expireront cette année. Nonobstant, il conviendra également de mener des débats sur d'autres espèces, notamment d'autres espèces de requins.

Nous devons également donner suite au dialogue entre les halieutes et les gestionnaires et assurer le suivi des conclusions du Groupe de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré (IMM) et discuter des actions qui devraient être envisagées dans le contexte du processus de Kobe.

J'ai également l'intention de réserver suffisamment de temps pour permettre l'examen exhaustif de l'application par les Parties contractantes.

Même si toutes les CPC peuvent naturellement soulever des questions et présenter des propositions qu'elles considèrent importantes, je souhaiterais que nous nous concentrons le plus possible sur les questions susmentionnées.

*2. Projets de proposition et autres documents*

Tous les projets de recommandation et de résolution, ainsi que les autres documents de la réunion, devront être envoyés au Secrétariat dans les meilleurs délais avant la tenue de la réunion, afin de permettre leur traduction et leur diffusion le plus tôt possible pour que toutes les CPC disposent de suffisamment de temps pour les étudier à l'avance. Comme l'année dernière, les documents seront librement accessibles avant la réunion. Les CPC souhaitant présenter des documents dont la diffusion est restreinte devraient l'indiquer au moment de leur soumission, et ces documents seront diffusés par le biais d'une circulaire ordinaire de l'ICCAT.

La date limite de présentation de projets de mesure qui ne dépendent pas de l'avis du SCRS, ainsi que les rapports et les documents à soumettre conformément aux exigences de la Commission, est fixée au **10 octobre 2015**. Les propositions et les documents reçus avant cette date seront traduits et diffusés avant la réunion et la priorité leur sera accordée lors des discussions. Les propositions qui seront présentées après le délai ne seront pas examinées à la réunion de 2015.

Les projets de proposition qui dépendent de l'avis du SCRS devront être transmis au Secrétariat avant le **3 novembre 2015**, si possible. Le délai final de réception des propositions est le **12 novembre 2015**, à 11 h. Les propositions reçues après cette date ne seront pas examinées.

Les propositions qui ont été renvoyées de la réunion de 2014 ou de réunions intersessions ne seront pas présentées une nouvelle fois, à moins que leurs auteurs ne les resoumettent avant le **10 octobre** ou bien qu'elles aient été renvoyées d'une réunion intersession à des fins d'examen par la Commission par le Président de l'organe subsidiaire.

En ce qui concerne l'élaboration de propositions, les délégués sont priés de suivre les *Directives de l'ICCAT pour la soumission des propositions* adoptées par la Commission en 2012 et d'éviter, dans la mesure du possible, les doubles emplois avec les mesures existantes. De surcroît, si une mesure proposée révoque des mesures antérieures, ceci devrait être indiqué dans le projet de proposition, si possible.

L'ensemble des propositions et des autres documents de la réunion devra être transmis par le biais du Secrétariat de l'ICCAT. Les documents soumis pendant la réunion, et les changements apportés aux documents distribués préalablement, devront être remis à la réception de l'ICCAT aux fins de leur enregistrement. Tous les participants sont invités à s'abstenir de distribuer des documents dans les casiers. Comme de coutume, un espace sera aménagé pour les documents, brochures, etc. non enregistrés à des fins de distribution non officielle.

### *3. Questions budgétaires*

Comme vous le savez, le budget biennal pour 2016/2017 a déjà été diffusé. Tout changement proposé sera communiqué dans les meilleurs délais pour examen et discussion au sein du STACFAD. Toute proposition pouvant avoir des implications financières, par exemple la recherche scientifique, des augmentations significatives de la charge de travail du Secrétariat ou la création de projets/programmes qui nécessiteraient un financement, devrait être soumise suffisamment à l'avance au STACFAD pour l'inclure éventuellement dans un projet de budget révisé. Je voudrais demander à l'ensemble des CPC de veiller à ce que, lors de la présentation de projets de proposition, ceux-ci tiennent compte de toute ressource supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire. Je leur demande en outre d'envisager des moyens alternatifs de financer les divers fonds pour le renforcement des capacités qui sont actuellement alimentés par le Fonds de roulement.

### *4. Tableaux d'application*

Le délai final établi pour la réception des changements aux Tableaux d'application est fixé à 18 h, le **mardi 10 novembre 2015**. Aucun changement supplémentaire ne peut être apporté aux Tableaux sans une décision explicite émanant du Président du Comité d'application. Tous les changements aux Tableaux d'application doivent être soumis **par écrit** à la **Réception de l'ICCAT**. Tout changement à des chiffres antérieurement soumis devra être accompagné d'une explication et d'un formulaire de report, le cas échéant. Les différences entre les chiffres des tableaux d'application et les soumissions de la Tâche I devront être expliquées par écrit.

5. *Mise en œuvre de la Rec. 11-15*

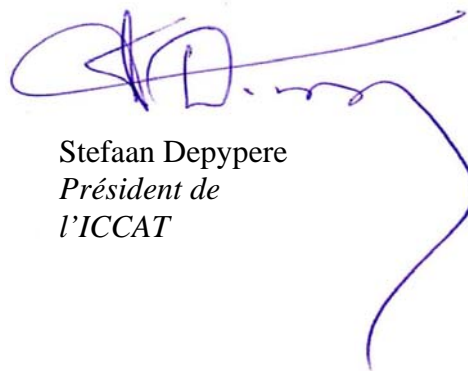
Afin que l'examen soit le plus efficace possible, les CPC ayant soumis des données de Tâche I devront auparavant indiquer au Secrétariat si la soumission est complète et confirmer que les espèces pour lesquelles les données n'ont pas été soumises représentaient des captures nulles. Cette information, conjointement avec les conclusions des Groupes d'espèces du SCRS, servira à établir la liste des cas susceptibles de nécessiter un examen. Ceci permettra de garantir la réalisation du processus pendant la réunion.

6. *Réunions des mandataires et des chefs de délégation*

Je convoquerai une réunion des mandataires de l'ICCAT le lundi 9 novembre à 16:30 sur le lieu de la réunion et une réunion des chefs de délégation le mercredi 11 novembre à 08:30.

Je compte sur la collaboration de toutes les CPC pour contribuer à l'emploi efficace et effectif de notre temps de réunion et je suis convaincu que les résultats seront fructueux.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.



Stefaan Depypere  
*Président de  
l'ICCAT*